



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 120369

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur l'encouragement et l'accompagnement du bénévolat. En 2010, près de 32 % des Français de plus de 18 ans étaient engagés dans une activité bénévole dans des domaines très variés. Ce nombre, qui ne cesse de croître depuis 20 ans, place la France dans la moyenne européenne et concerne des situations extrêmement diverses (degré d'implication des individus, taille des associations concernées, domaines d'intervention, etc.). Dans une note récente le centre d'analyse stratégique propose de sensibiliser, par le biais de Pôle emploi, les employeurs publics et privés aux avantages découlant de l'exercice, par les candidats au recrutement, d'activités bénévoles (implication, autonomie, travail en équipe, notamment). Il lui demande de bien vouloir lui donner sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Même si les bénévoles n'attendent pas de reconnaissance spécifique de leur engagement désintéressé, leur contribution mérite d'être valorisée pour ceux d'entre eux qui le souhaitent. Certaines entreprises s'intéressent déjà aux CV présentant des expériences spécifiques comme celle du bénévolat, qui confère bien souvent des compétences génériques difficiles à acquérir dans un autre contexte. Conformément aux orientations définies par le Premier ministre dans son discours de clôture de la Conférence de la vie associative, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a animé un groupe de travail inter-associatif. Son objet était l'élaboration d'un portefeuille de compétences destiné à aider les bénévoles à mieux appréhender et donc mieux faire reconnaître et valoriser leur activité. Ce support liste un ensemble de compétences transversales mises en oeuvre à travers une expérience de bénévolat et susceptibles d'intéresser des recruteurs. Il pourra aider tout bénévole à identifier et formuler les compétences acquises, à présenter ce qui, dans son expérience associative, entre en adéquation avec ce que recherchent des employeurs et enfin valoriser ses compétences dans un CV. Publié à l'occasion de l'année européenne du bénévolat et du volontariat, ce portefeuille contribue, grâce au recensement des compétences qu'il contient, à la reconnaissance d'un bénévolat qualifié. Disponible depuis septembre 2011 sur le site www.associations.gouv.fr, cet outil d'accompagnement va être soumis à des acteurs du monde de l'emploi pour répondre aussi à leurs attentes, mieux appréhender les compétences que les employeurs sont susceptibles de prendre en compte dans leurs recrutements et les inciter à reconnaître davantage les expériences bénévoles. Par ailleurs, plusieurs initiatives associatives sont soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse piloté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, pour améliorer la perception que les recruteurs ont de l'engagement bénévole et pour favoriser la reconnaissance et la valorisation de cette expérience. Il s'agit d'actions articulées autour de l'identification des qualités et compétences utiles pour les entreprises, de campagnes de communication auprès d'elles et d'un travail d'accompagnement des bénévoles dans la valorisation de leur expérience.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120369

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11257

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1647